Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260206-DCM_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2026 Délibération n° 2026-06

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq février** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trente janvier**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Emilie LE JEUNE, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Gwenaëlle LE HIR

Présents	**20**
Votants	**22**
Pour	**22**
Contre	
Abstentions	

Absents excusés : 2

Céline GOUEZ et Olivier BERTHELOT donnent respectivement procuration à Stéphane LE ROUX et Gwenaëlle LE HIR.

Absent : 1

Rénato BISSON

Secrétaire de séance

Michel LE GALL

DETR – Sécurisation de la RD32

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour sécurisation de la RD32 au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) année 2026.

Le but de la Commune de Le Folgoët est de sécuriser l'accès à la Route départementale 32 qui correspond à l'entrée est de la commune. Le trafic intense sur cet axe nécessite un réaménagement pour les riverains afin de faciliter les sorties du quartier situé au nord de l'axe. La construction d'un nouveau quartier résidentiel au sud de cet axe va également renforcer sa fréquentation et la fréquence de passage quotidienne. Il est donc vital pour la commune de pourvoir cette voie d'un rond-point permettant à la fois de sécuriser l'accès, de fluidifier le trafic et d'apaiser la circulation en entrée de bourg.

Coût global prévisionnel HT du projet : 460 290€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2026.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260206-DCM_2026_06-DE

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			450 000€	
Maîtrise d'œuvre			10 290€	
COÛT TOTAL PROJET			**460 290€**	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	31/01/2026		130 000€	28,24%
Conseil départemental	29/09/2024		120 000€	26,07%
Sous-Total financements publics			**250 000€**	**54,31%**
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			210 290€	45,69%
Sous-Total autofinancement			210 290€	45,69%
TOTAL FINANCEMENTS			460 290€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération de **sécurisation de la RD32** ;

ARRÊTE les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 06 février 2026

Le secrétaire de séance, **Michel LE GALL**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
le Gall	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.